

COMMUNIQUE DE PRESSE DU COLLECTIF DES AVOCATS DES LEADERS DE L'OPPOSITION POLITIQUE IVOIRIENNE

Depuis le lundi 02 novembre 2020, les résidences des Leaders de l'opposition politique ivoirienne dont le Premier Ministre, Pascal Affi NGUESSAN, les Ministres Assoa ADOU, Abdallah Toikeusse MABRI et Hubert OULAYE font l'objet d'un blocus par les forces de l'ordre exerçant sous l'autorité du Commandant Supérieur de la Gendarmerie et du Directeur Général de la Police.

A ce jour, les forces de l'ordre empêchent toute entrée ou sortie des résidences des Leaders de l'opposition politique ivoirienne faisant ainsi des résidents des personnes séquestrées.

Les membres du personnel exerçant dans ces résidences, n'ont pu depuis le 2 novembre 2020 regagner leurs domiciles respectifs et voir leurs familles.

Les personnes ainsi séquestrées ne peuvent consulter leurs médecins même celles qui ont des pathologies habituelles et chroniques.

Elles ne peuvent, non plus, se rendre à leur lieu de travail ni recevoir de visite, même celle de leurs Avocats, en violation flagrante de leurs droits fondamentaux.

Pire, le domicile de l'ex-Premier Ministre Pascal Affi NGUESSAN continue, en dépit de son arrestation et son placement en détention préventive, de faire l'objet d'un blocus, séquestrant ainsi sa famille et son personnel.

Le Collectif des Avocats des Leaders de l'opposition politique ivoirienne rappelle que le blocus imposé depuis le 2 novembre 2020 aux résidences de l'ex-Premier Ministre Pascal Affi NGUESSAN, des anciens Ministres ASSO ADOU, Abdallah Toikeusse MABRI et Hubert OULAYE, constitue une grave violation des droits de l'homme car ne rentrant dans aucun cadre législatif et réglementaire applicable en Côte d'Ivoire, de sorte qu'il doit être qualifié de séquestration qu'il convient de faire cesser immédiatement.

Le Collectif des Avocats des Leaders de l'opposition politique ivoirienne appelle l'attention de l'opinion publique nationale et internationale sur les graves violations des droits de l'homme dont leurs clients font l'objet depuis le 2 novembre 2020.

Le Collectif des Avocats des Leaders de l'opposition politique ivoirienne engage Monsieur le Commandant Supérieur de la Gendarmerie, Monsieur le Directeur Général de la Police, à mettre un

terme, sans délai, à ces actes illégaux de blocus des résidences des leaders de l'opposition politique ivoirienne et de séquestration de leurs familles et personnels.

Fait à Abidjan, le 11 novembre 2020.

Le Collectif des Avocats des leaders de l'opposition politique ivoirienne